

Marie-Danielle VILLEGER fait remarquer que la consommation de vin en vrac s'était beaucoup ralentie quand elle a cessé son activité en 2002 ; ce constat s'est confirmé au niveau de la consommation nationale (France Inter, *Matinale*, 3/01/2023)

Nous avons cependant à Gençay une nouvelle enseigne de commerce de vin : « LA SOURCE BLEUE », où Sarah et Arthur nous invitent à une dégustation dimanche 8 janvier en fin de balade.



A ST-MAURICE-DE-GENÇAY
Le feu détruit un chai et une grange
Cent mille francs de dégâts

Lundi vers 17 h. 30, le feu s'est déclaré dans un chai et une grange appartenant à M. Brunet, marchand de vins, route de Gençay à St-Maurice-de-Gençay.

Les sapeurs-pompiers de la localité entreprirent aussitôt la lutte, mais devant l'importance du sinistre, firent appel à leurs collègues de Poitiers, malheureusement, le téléphone ne fonctionnait pas, ils furent obligés de venir les chercher en voiture. Le capitaine Millet et ses hommes partirent aussitôt avec une pompe, mais il était 18 h. 20.

Comme ils passaient à Rocfer, commune de St-Benoît, ils aperçurent du bois et de la paille en feu le long de la route, ils mirent en batterie et se rendirent maîtres en quelques instants de ce léger sinistre, puis ils gagnèrent rapidement St-Maurice. Après 3 heures d'efforts le sinistre était complètement enrayé.

Des barriques, des tonnes, des muids, ainsi que 5.000 kilos de paille ont été détruits. Les dégâts s'élèvent à environ 100.000 francs. Il y a assurance.

Sur les lieux on remarquait les maires de St-Maurice et de Gençay; le lieutenant des sapeurs-pompiers.

Le sinistre serait dû à une imprudence, en effet, c'est une personne, qui aurait allumé un briquet près d'un bidon d'essence.



VINS ET SPIRITUEUX BIÈRE EAUX GAZEUSES
POITIERS GENCAY
TÉLÉPH. 948
APP. TÉLÉGR.
CORPORATION
ETABLISSEMENT
BALADES CULTURELLES DANS LA MÉMOIRE
16^e saison - N° 122 - Dimanche 8 janvier 2023
LE COMMERCE DU VIN À GENÇAY

Le vignoble français est très ancien, vraisemblablement aménagé et conforté sous l'ère romaine. On a pu dire que la Guerre des Gaules était une guerre du vin ; ou encore que le vin fut un agent de la romanisation du territoire gaulois. Les moines du Moyen-Âge ont contribué à établir des zones de production remarquables aux crus reconnus par l'aristocratie, notamment en Bourgogne. Saint-Martin, à Ligugé, aurait été le premier moine vigneron, grâce à son âne qui « tailla » la vigne.

Charte de juin 1262

En 1262, Philippe le Hardi régnait sur la France. Il avait hérité du comté de Poitou que possédait son oncle Alphonse qui possédait également celui de Toulouse.

A partir du port de Niort se faisait un important commerce maritime. De nombreuses embarcations rejoignaient la mer et pratiquaient le cabotage vers le nord, à de grandes distances.

Un grand commerce à Niort au XIII^e fut celui du vin, des Vins d'Aunis qualifiés aussi de vins nobles. Mais aussi les vins du Poitou dont ceux de la Foye Monjault dans les Deux-Sèvres qui faisaient le délice du palais de François 1^{er} et que Rabelais qualifiait de « breuvage exquis ».

A cette époque, une ville française faisait partie de la Flandre depuis longtemps : Gravelines. Les vins d'Aunis et du Poitou partaient directement de Niort pour aller à Gravelines abreuver les flamands. Les commerçants français bénéficiaient de larges privilèges accordés par les personnalités de Gravelines.

Arrivés dans cette ville, les Vins du Poitou et de l'Aunis se vendaient à la mesure de Bruges. Maintenant que le cours de la Sèvres Niortaise s'est

comblé, Niort, de port de commerce extérieur qui expédiait ses vins par mer jusqu'en Flandre, est devenu un simple port de rivière intérieur et les vins du Poitou ont perdu de leur renommée.

Petit survol historique

A Paris, le premier Statut du Corps des Marchands de Vin date de 1585, donnant à ceux-ci le droit d'ouvrir le nombre de caves qu'ils désirent.

En 1587, un nouvel édit du Roi Henri III érige les Marchands de Vins en *Corps, Communauté et Confrérie*, gouvernée par quatre Maîtres et Gardes. Vingt-neuf articles régissent ce Statut. Ainsi :

Art. I : Tous ceux qui pratiquent la vente du vin en la ville seront reçus et passés *Maîtres*.

Art. II : A l'avenir, nul ne pourra être reçu *Maître* s'il n'a servi durant au moins quatre ans l'un des *Maîtres* ci-dessus désigné ou bien s'il n'est le fils d'un de ces *Maîtres* né de mariage légal.

Art. III : Avant de procéder à la réception d'un *Maître*, les *Gardes de la Communauté* devront s'enquérir de la bonne vie, des bonnes mœurs et bonnes pratiques religieuses du prétendant. S'il n'est pas de religion catholique ou si de mauvais



Dossier établi par Jean-Jacques et Pierre CHEVRIER
Mise en pages de Fernando COLLA
Sources :
Archives de la Vienne / Gallica / Génénat
Centre de Documentation « e-vellour »

Témoignages : Jean-Marie Barré / Gilbert Godet / Alain Rogeon / Marie-Danielle Villéger

Sur le même sujet :

- *Balade* N° 7, saison 2 : « Les clos de vigne à Gençay » (10 mai 2009)

- *Balade* N° 63, saison 8 : « Entre les vignes : hybrideurs et hybrides » (3 mai 2015)

Centre Culturel - La Marchoise
Janvier 2023

renseignements circulent sur son compte le prétendant pourra être débouté de sa demande.

Quelque anciens marchands de vins à Gençay

Les père et fils Jacques et Pierre Désiré BEAU-BET étaient installés rue du Commerce en 1851.

Hippolyte CUAU, était déclaré marchand de vin Place du Marché avant de devenir aubergiste à partir de 1875.

A la même époque Julien TERRASSON exerçait la profession de marchand de vins.

Au début du XX^e siècle, les sieurs SALASC père et fils commercialisaient des vins en gros et demi-gros, rouges, rosés et blancs garantis naturels et de leur propriété route de Civray.

FLEURY, venant de Châtelleraut s'installer à Gençay vers 1901, commercialisait les vins en gros comme l'indiquait l'enseigne au-dessus de la devanture de son épicerie.



C'est en 1915 que le commerce de vin de la maison BRUNET va débiter à Saint-Maurice. Alfred BRUNET est né dans la commune en 1881.



La famille Brunet

En 1921 il est installé, négociant en vin, et exerce seul. En 1926, marchand de vin, il emploie Fernand DARMAGNAC comme garçon livreur.

Ce dernier est né à Puteaux (92). En 1931, Alfred BRUNET est négociant en vin et spiritueux et emploie Marcel GAUD comme garçon de chai.



En 1940, un incendie dû à l'imprudence détruit le chai BRUNET et une grange attenante remplie de paille. La reconstruction est confiée au bureau d'architectes des frères MARTINEAU de Poitiers (voir dossier *Balade* n° 69, saison 9, février 2016).



Jusqu'en 1962, dernier registre de recensement disponible, Alfred BRUNET est déclaré négociant en vin et spiritueux. Sa fille, Josette à qui fut dédié la marque de rhum de la maison, le Rhum Josetta, était née en 1926.



Vers 1930, rue de la Sallée à Gençay, s'installe Julien MIREBEAU qui, après une première partie de carrière comme gendarme à cheval à Sétif, en Algérie, crée un négoce de vins. Il sera également maire de Gençay.

Son gendre, Henri ROGEON prendra sa succession, puis son petit-fils Jean, avec lequel s'éteindra ce commerce à sa retraite.

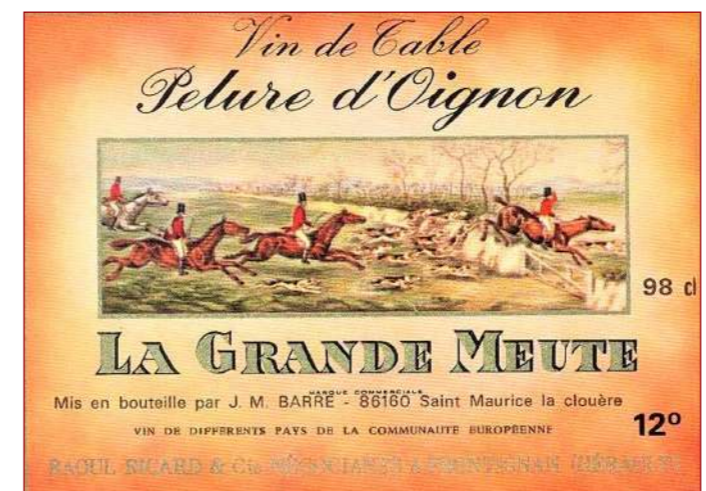


Selon le témoignage de Gilbert CODET, qui a travaillé au sein de l'entreprise ROGEON du 1/10/1965 au 31/12/1973, le travail quotidien consistait à laver les bouteilles, embouteiller, étiqueter (à la main) et stocker les bouteilles dans des caisses de 15 ; il recevait également la clientèle sur place, pendant que Henri ROGEON faisait les livraisons auprès des débits de boissons et les particuliers, tournée du sud : Gençay, Magné, Champagné, Usson... et Jean ROGEON la tournée du nord : Gizay, Nieul, Vernon, Chiré, Marnay, Château-Larcher...

Le vin arrivait de Carcassonne (blanc et rouge - 9,5°/10°/11°) et était stocké dans quatre cuves en béton.



Jean-Marie BARRE a pris la succession de l'entreprise ROGEON de août 1975 à la fin 1976. Puis, il a acheté à la Maison « Castelvin », propriétaire, le dépôt BRUNET à Saint-Maurice, en janvier 1977, où il a travaillé jusqu'en 1988, avec comme employé Jean-Pierre POUPARD, prêtre dans l'équipe sacerdotale de Gençay. Son approvisionnement



était du vin de l'Aude de l'entreprise DEBEZE de Cosnes-Minervois, et était stocké dans des demi-muids et une citerne à compartiments. L'embouteillage était assuré par FROMAGET à Vivonne.

J. M. BARRE livrait au nord : à Tercé, Dienné, Fleuré, Nouaillé... et au sud à Champagné, Romagne, Usson, Joussé. Il a cessé son activité devant la concurrence de l'entreprise RODIER de Civray, qui avait racheté plusieurs autres distributeurs, à Availles-Limouzine, Savigné et Civray (POUPARD, MARTRON...)



En même temps, Claude BATY, installé route de Confolens, distribuait les produits « Castelvin »



La Cave LA BASTIDE DE LEVIS (Marie-Danielle VILLEGIER) s'est installée dans l'ancien magasin de André DOUX à partir du 15-12-1988, jusqu'en 1998 ; puis s'est déplacée sur la Place du Marché (ancien magasin DUREPAIRE) jusqu'à la fin 2002 ; elle distribuait (vrac et bouteilles) des vins de pays du Tarn et du Gard.



Plus récemment la Cave du Languedoc, Place du Marché (ancien magasin « Coop ») commercialisait les vins en gros et en bouteilles, provenant surtout du sud de la France.



Livraison par camion-citerne à la « Cave du Languedoc »